

Elizabeth Anscombe, pionnière de la philosophie de l'action (1919-2001)

Fille d'une directrice d'école et d'un professeur d'université, Gertrude Elizabeth Margareth Anscombe (1919-2001), ou « Miss Anscombe », fut parmi les premières femmes à étudier la philosophie à l'université d'Oxford. Elle y rencontre son mari, le philosophe et logicien Peter Geach, avec qui elle a sept enfants.

Sa pensée est profondément marquée par les enseignements du philosophe autrichien Ludwig Wittgenstein et l'amitié intellectuelle qu'elle noue avec lui. Bien que la richesse de son œuvre reste encore à découvrir, elle doit sa renommée à deux textes majeurs : *L'Intention* (1957) et « Modern Moral Philosophy » (1958) qui ont marqué un tournant dans la philosophie contemporaine, symbolisant l'acte de naissance de la philosophie de l'action. Cette dernière s'intéresse à la spécificité de l'action humaine et de ses explications par rapport aux autres événements du monde.

Vouloir ceci, c'est vouloir cela

L'intérêt d'E. Anscombe pour l'intention relève de l'éthique : dans quelle mesure pouvons-nous juger l'action à l'aune des intentions qui la motive ? La réponse de la philosophe est subtile et sans appel : certes, lorsque nous jugeons les actions, nous le faisons généralement en considérant les intentions des agents. Néanmoins, les intentions ne sont pas de purs états mentaux internes. Décrire ce que fait quelqu'un, c'est souvent relater ses intentions (« Elizabeth écrit un article ») et pas simplement fournir une description vraie de ce qu'il se passe (« Elizabeth brasse de l'air », « Elizabeth contracte ses muscles », etc.).

Non seulement les intentions sont généralement manifestes dans l'action, mais il est des circonstances dans lesquelles les agents ne peuvent pas les nier : je ne peux pas prétendre avoir simplement l'intention de bouger la lame de mon couteau dans une région de l'espace sans considération pour le fait que celle-ci risque de couper la corde d'un grimpeur, explique E. Anscombe.

Il en va de même, s'insurge-t-elle, lorsque le président Harry Truman prétend que les victimes civiles des bombardements de Hiroshima et de Nagasaki en 1945 ne sont que des effets collatéraux d'une intention bonne qui était de rétablir la paix. Dans ces circonstances, vouloir ceci, c'est vouloir cela, et H. Truman ne pouvait prétendre, par un simple mouvement de l'esprit, n'avoir pas eu l'intention de tuer des civils mais seulement d'agir pour la paix. Ainsi, l'intention n'est pas, contrairement aux idées reçues, un simple état psychologique qui qualifie l'action, mais bien un mode important de description de l'action.

Valérie Aucouturier